



Paris, le 17 décembre 2009

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

### **Cruiser renouvelé : l'Union Nationale de l'Apiculture Française dénonce la position de la France qui privilégie l'agrochimie à l'environnement et programme la mort des abeilles**

Alors que le Cruiser est classé insecticide dangereux pour l'environnement, dangereux pour les abeilles, les oiseaux et les mammifères sauvages, et très toxique pour les organismes aquatiques, le Ministère de l'Agriculture vient d'annoncer le renouvellement de son autorisation de mise sur le marché pour l'année 2010... **Année internationale de la biodiversité, bienvenue !**

Encore une fois, **le Ministère de l'Agriculture, sous influence, privilégie les enjeux financiers aux valeurs environnementales en se cachant derrière un avis favorable de l'AFSSA du 1<sup>er</sup> décembre 2009, sujet à de nombreuses controverses scientifiques et environnementales !**

Le processus biologique dit de « guttation » est ignoré par l'AFSSA, alors que plusieurs études ont démontré qu'une abeille butinant une gouttelette secrétée par un jeune plant de maïs meurt en quelques minutes.

Le Ministre de l'Agriculture annonce : « Le plan de suivi 2010 comprendra un nouveau dispositif de surveillance des effets non intentionnels sur la biodiversité, en particulier pour vérifier l'absence de risque sur les papillons et les insectes pollinisateurs. »

**L'UNAF regrette que l'AFSSA ne remplisse pas son rôle en vérifiant au préalable l'absence de risque. Qu'en est-il de l'antériorité de deux années d'effets nocifs sur les pollinisateurs et l'abeille ?**

**L'utilisation du Cruiser est conditionnée par de nombreuses recommandations. Implicite l'AFSSA reconnaît la haute nocivité de ce produit.**

De nombreuses mortalités d'abeilles et de colonies avec suspicion d'intoxications ont été signalées par les apiculteurs en 2009. Cependant les services du Ministère, faute de moyens humains et financiers, n'ont pas toujours effectué les prélèvements et dans la plupart des cas ils n'ont pas été analysés.

Par ailleurs, on est en droit de se demander avec quels moyens les mesures préconisées peuvent être appliquées notamment l'enfouissement des graines (pour les oiseaux) ou la mesure d'interdiction des semis par grand vent.

**La France communique sur sa politique respectueuse de l'environnement mais concrètement les faits ne suivent pas, contrairement à nos partenaires européens l'Italie et l'Allemagne qui ont renouvelé la suspension du Cruiser pour l'année 2010.**

... / ...

En Italie, suite aux incidents de 2008 au cours desquels les poussières issues de semis de maïs enrobés d'insecticide neurotoxique ont coûté la vie à plusieurs dizaines de milliers de ruches. Des scientifiques de l'Université de Bologne et du CRA-Api (conseil pour la recherche et l'expérimentation en apiculture) ont été chargés d'effectuer des recherches portant notamment sur la dispersion des poussières. **Leurs conclusions sont sans appel: « En dépit des aménagements aux semoirs, les quantités de poussières dispersées restent suffisantes pour provoquer des problèmes de mortalité des abeilles ».**

L'UNAF est scandalisée par la décision du Ministère de l'Agriculture qui sacrifie les abeilles et l'environnement en renouvelant l'autorisation du Cruiser, puissant neurotoxique nocif à tous les êtres vivants.

### **CONTACTS PRESSE**

**Olivier BELVAL**

**04 75 88 53 96**

06 20 06 50 40

**Sophie DUGUE**

02 43 86 04 53.

06 82 92 23 85